

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 05 MAI 2022 A 19H15
(DATE DE CONVOCATION : 29 AVRIL 2022)**

Présents : Nathalie BERTILLON, Céline COPUR, Alain GROSDÉMANGE, Hervé GUINOT, Gérard HERRMANN, Yves LAPLACETTE, Michaël LEGRAND, Patrick PARISE, Emanuela PALHEIRO

Absents : Estelle ODET, Joachim KILANI,

Excusées : Monique LEMAIRE, Christine GAVAND TUPINIER : pouvoir à Nathalie BERTILLON

Secrétaire : Céline COPUR

Ordre du jour

- 00 - Approbation du précédent compte-rendu
- 01 - Respect de l'organisation du travail des collectivités
- 02 - Modification du règlement de la salle Eiffel et conditions tarifaires
- 03 - Projet de statuts du comité des fêtes
- 04 - Nomination de conseillers au conseil d'administration du comité des fêtes
- 05- CCAS : Participation au repas des aînés
- 06 - Déchetterie : proposition d'intervention de l'entreprise BLODEPE
- 07 - Modification de l'objet et de la composition de la commission Village pour tous
- 08 - Devis clôture mur séparatif lotissement / cour de l'ancienne école
- 09 - Devis étude énergétique de OSMO INGENIERIE et demande de subvention aux aides « Effilogis Collectivités » de la Région
- 10 - Informations et questions diverses

AJOUT DE 1 POINT A L'ORDRE DU JOUR :

- Présentation du projet d'arrêté réglementant l'aire de loisirs intergénérationnelle
Ajout adopté à l'unanimité des membres présents.

00 - Approbation du dernier compte-rendu

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des présents.

01 – Respect de l'organisation du travail des collectivités

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'obligation de délibérer sur l'organisation du temps de travail dans les collectivités. Après échanges et informations chiffrées, le respect du temps de travail est assuré au sein de la collectivité, soit 1607 h par an pour un temps complet.

02 – Modification du règlement de la salle Eiffel et conditions tarifaires

Monsieur le Maire propose de modifier le règlement de location de la salle Eiffel en ce qui concerne les articles 1 et 2.

Après échanges avec les conseillers il est acté les modifications suivantes :

Il est procédé à 2 ajouts à l'article 1 :

- Les locations seront réservées aux seuls résidents de Corcelles-les-Monts pour des événements dont ils sont eux-mêmes organisateurs.
- Pour les élections municipales, départementales et législatives la salle pourra être mise à disposition gracieusement dès l'ouverture des campagnes électorales, une seule fois, aux candidats et listes déclarés qui en feront la demande.

Article 2 Annule et remplace la précédente formulation.

En plus des manifestations organisées par la municipalité et les associations corcelloises la salle Eiffel pourra être louée les week-ends (samedi et dimanche) sans possibilité de location à la journée. En semaine, jours fériés compris, la location à la journée est possible avec fermeture à minuit. Sauf cas particuliers, accordés par le Maire ou son représentant, pas de réservation possible les 25 décembre et 1^{er} janvier.

Les tarifs restent inchangés.

Ces modifications sont acceptées à l'unanimité.

03 – Projet de statuts du comité des fêtes

Monsieur le Maire présente le projet des statuts du comité des fêtes de Corcelles-les-monts.

Ce projet de statuts est accepté à l'unanimité.

04 – Nomination de conseillers au conseil d'administration du comité des fêtes

Après appel à candidatures, 4 élus sont nommés au conseil d'administration du futur comité des fêtes : Nathalie BERTILLON, Monique LEMAIRE, Patrick PARISE, Gérard HERRMANN.

5 – CCAS : Participation au repas des aînés

Une participation de 40€ sera demandée pour les Corcellois de moins de 70 ans et de 45€ pour les aînés de Flavignerot. Ces montants sont validés à l'unanimité.

06 – Déchetterie : proposition d'intervention de l'entreprise BIODEPE

Monsieur Yves LAPLACETTE présente deux devis proposés par l'entreprise BIODEPE concernant l'évacuation des déchets verts de la commune.

Le 1^{er} vise l'enlèvement et le traitement des déchets accumulés sur le site de l'ancienne déchetterie pour un montant estimé de 4 050€ HT. Le second concerne la location mensuelle d'une benne pour récupérer les déchets verts à venir (88€ HT), l'enlèvement et l'évacuation de la benne lorsqu'elle est pleine (115€ HT), enfin le recyclage des déchets verts (30€ HT la tonne).

Ces deux devis sont acceptés à l'unanimité.

07 – Modification de l'objet et de la composition de la commission Village pour tous

Suite à la création du comité des fêtes, la commission Village pour tous aura pour but la protection de l'environnement et l'aménagement de l'espace public.

Cette commission est composée de Céline COPUR, Christine GAVAND TUPINIER, Hervé GUINOT, Gérard HERRMANN, Michaël LEGRAND et Patrick PARISE.

08 – Devis clôture mur séparatif lotissement / cour de l'ancienne école

Dans la perspective de la réalisation des travaux de consolidation du mur de soutènement de la cour de l'ancienne école, côté lotissement, il sera nécessaire de remplacer le grillage de la clôture. Pour harmoniser l'ensemble avec les riverains de la cour, il est proposé le devis de BC Paysage d'un montant de 1925€ TTC.

Devis accepté à l'unanimité.

09 – Devis étude énergétique de OSMO INGENIERIE et demande de subvention aux aides « Effilogis Collectivités » de la Région

Pour ce qui concerne le projet de rénovation de l'ensemble des bâtiments communaux situés 5 rue du Camp de César il y a nécessité d'avoir préalablement une étude énergétique. Monsieur le Maire propose l'intervention de la société OSMO INGENIERIE qui présente un devis de 3 876€ TTC (relevé du bâti, analyse des consommations, audit énergétique, analyse financière, présentation des études). Devis accepté à l'unanimité.

Une subvention sera déposée au titre des aides « Effilogis Collectivités » de la Région.

⇒ AJOUT

Présentation du projet d'arrêté réglementant l'aire de loisirs intergénérationnelle

Monsieur le Maire donne lecture d'un projet d'arrêté municipal réglementant l'accès et l'usage de l'aire de loisirs intergénérationnelle de l'esplanade de la mairie.

Après échanges, le conseil municipal approuve la démarche.

10 – Informations et questions diverses

Point sur les travaux :

- route de Flavignerot
- accès entrée rue Saint Antoine depuis Velars
- rénovation des trottoirs rue des Pins

Séance levée à 21h10

Pour extrait conforme
Gérard HERRMANN
Maire

